

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 17 octobre 2023, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 4 octobre 2023****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 1

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, M PHILBEE Paul,

Procuration (s) : M BLANCHEFORT Fabien donne procuration à M BRIVADIS André

Absent : M. WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : Mme Armelle SAVINEL

2023 – 75 Convention d'occupation du domaine public par l'IME pour l'installation d'une chaufferie à bois

Monsieur le Maire expose la demande de l'IME (Institut Médico-éducatif) Maurice Chantelauze, par l'intermédiaire de la société Beta Energie, dans le cadre de sa transition énergétique visant à substituer les chaudières fioul de tous les bâtiments de l'institut pour une chaufferie bois décentralisée avec un petit réseau alimentant chacun des bâtiments. La société Béta Energie souhaite implanter cette chaufferie sur une parcelle communale située à l'intérieur de l'enceinte et cadastrée AI 228 (superficie 0ha 13a 24ca). La chaufferie serait composée d'un équipement modulaire d'une superficie d'environ 45 m², posé sur des semelles béton. Tout peut être enlevé en fin de contrat.

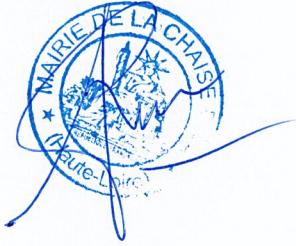
La Société Beta Energie, en accord avec l'IME demande l'autorisation pour l'implantation de cette structure sur la parcelle communale AI 228 et la signature d'une convention temporaire d'occupation du domaine public sur une durée de 15 à 20 ans.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal autorise :

- L'installation d'une chaufferie bois modulaire sur la parcelle cadastrée AI 228 au profit de l'IME Maurice Chantelauze ;
- M le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 15 à 20 ans.

2023 - 75

Le Maire
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text "Le secrétaire de séance".

Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	1
	POUR	11